

# Table ronde des gestionnaires

## Façades Manche Mer du Nord et Atlantique

29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2016

Espace Montcalm –Vannes

Compte-rendu



Après une première table ronde, organisée en avril 2011 au Croisic pour la façade Atlantique et en mai 2011 à Courseulles-sur-Mer pour la façade Manche Mer du Nord, cette sixième édition a, pour la seconde fois, réunie les deux façades Atlantique et Manche mer du Nord. Une première expérience, à Trébeurden en juin 2015, avait satisfait le plus grand nombre.

L'espace Montcalm de Vannes a permis d'accueillir près de 100 personnes sur 3 jours : chargés de mission Natura 2000, conservateurs et chargés de mission de réserves naturelles, du PNR Golfe du Morbihan, chargés de mission des sites du Conservatoire du Littoral, chargés de mission des DREAL Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine-limousin-Poitou-Charentes et Normandie, personnels des DIRM NAMO et SA, de l'Unité Littorale des Affaires maritimes du Morbihan, des PNM Iroise, Estuaires Picards et Mer d'Opale, Arcachon, chargés de mission de l'Agence des aires marines protégées, chercheurs ( MNHN, UBO, UBS), associations ( BV, LPO), Forum des AMP, gardes du littoral.

Ce compte-rendu résume l'essentiel des messages qui ont été portés par les différents intervenants et indique sous forme synthétique la teneur des questions que ces présentations ont suscitées. Les diaporamas sont disponibles sur :



et



[http://www.maia-network.org/accueil/les\\_documents](http://www.maia-network.org/accueil/les_documents)

[http://www.panache.eu.com/accueil\\_panache/productions/documents](http://www.panache.eu.com/accueil_panache/productions/documents)

## Mercredi 29 juin 2016

---

*Christophe AULERT et Bertrand AUGÉ, chefs des antennes de Manche-mer du Nord et d'Atlantique accueillent les participants.*

« C'est la 2<sup>ème</sup> édition de la table ronde des gestionnaires des Façades MMN et Atlantique avec une première tentative l'an dernier à la réserve des 7 îles qui avait satisfait le plus grand nombre d'après vos retours. Ce format est intéressant car nous avons de nombreux sujets en commun.

Cette année c'est environ 100 personnes qui sont venues et nous les en remercions : gestionnaires, services de l'Etat et établissements publics (DIRM, DREAL, CEL et AAMP) agents des PNM mais essentiellement de la façade Atlantique. Peu de personnes de la façade MMN se sont déplacées pour des raisons essentiellement de distance et nous serons dans l'obligation l'année prochaine peut être de revoir ce format (avec regret) ou de penser à un endroit plus nordiste pour équilibrer les choses...

Les objectifs de ces tables rondes sont d'échanger sur des sujets communs qui concernent les gestionnaires à travers des séances en plénières et des ateliers sur des thèmes plus spécifiques. Nous souhaitons vraiment que ces tables rondes soient interactives que ce ne soit pas que de l'information descendante mais aussi du partage d'informations entre gestionnaires. Par conséquent, toutes les idées, les initiatives de chacun sont les bienvenues. Nous vous invitons donc à nous faire remonter, pendant ou après ces tables rondes, et via vos interlocuteurs habituels, vos attentes vis-à-vis de l'Agence des aires marines protégées, et notamment les besoins d'appui techniques ou méthodologiques.

Par ailleurs nous avons pour objectifs :

- D'une part de formaliser les propositions issues des ateliers, d'y donner suite et de vous faire un retour d'information l'année prochaine ;
- D'autre part d'assurer une information régulière au cours de l'année, via notamment des lettres d'info ou diffusion de documents, en dehors de ces rencontres annuelles.

Pour terminer cette introduction, nous souhaitons insister sur deux points d'actualité :

Ces rencontres sont d'autant plus importantes que nous sommes à l'heure actuelle dans une période de mise en œuvre de politiques œuvrant pour une meilleure prise en considération de la biodiversité marine avec la mise en œuvre de la DCSMM et l'application des Directives HFF et Oiseaux. Mais aussi des directives sur la planification spatiale en mer (DSF).

Nous sommes aussi à la veille de la création de l'AFB qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et l'Agence des aires marines protégées sera l'un des 4 établissements intégrés dans cette nouvelle agence. Dans ce cadre, les Antennes de façade continueront leurs activités et les tables rondes des gestionnaires perdureront car l'animation du réseau des gestionnaires reste l'une des missions importantes des Antennes. »

### **FEAMP (Fond européen pour les affaires maritimes et la pêche) : ce que nous savons aujourd'hui des mesures finançables. Inventaire de vos questions à faire remonter aux services instructeurs**

*Antonin Hubert, Hugues Casabonnet (AAMP)*

Questions : - *l'Agence pourrait-elle soutenir la mise en place des MAE, des contrats marins sur conchyliculture et aquaculture ?*

> Il faudrait s'orienter vers DLAL

- Serait-il possible de disposer d'un bilan des demandes en cours et sur lesquelles on pourrait avoir un intérêt local ?

> Un projet est monté par le CRPMEM Bretagne avec le soutien de l'Agence

- Il y a un réel manque de visibilité : qui fait quoi ? Que se passe-t-il avec les régions ? L'organisation et le portage sont compliqués, on a du mal à répondre...

> C'est le premier FEAMP, beaucoup de questions sont encore en suspend, et les difficultés sont partagées

> Il est important, en tant que gestionnaire, de s'impliquer localement dans les DLAL de territoire pour les gestionnaires

**Voir Présentations :**

- **2016\_table ronde Atl-MMN\_FEAMP**
- **2016\_table ronde Atl MMN\_FEAMP\_articlesAMP\_2017-01**

Contacts : [antonin.hubert@afbiodiversite.fr](mailto:antonin.hubert@afbiodiversite.fr); [huques.casabonnet@afbiodiversite.fr](mailto:huques.casabonnet@afbiodiversite.fr)

## **Contrats Natura 2000 : les contrats en mer : quelles mesures sont finançables ? Illustrations par des exemples**

*Michel Ledard, DREAL Bretagne ; Agathe Larzillière PNR Armorique ; Glawdys Daudin, Morlaix agglomération ; Yann Jacob, Bretagne vivante ; Thomas Cosson, PNR Golfe du Morbihan ; Julien Froger, communauté de commune de Belle île en mer*

Les contrats N2000 sont désormais éligibles sur le FEAMP, art. 80, si > 5000€ et sont financés à 75%, L'instruction est locale (DIRM en lien avec DREAL).

**Voir présentations :**

- **2016\_table ronde Atl-MMN\_contratn2000**
- **2016\_table ronde Atl-MMN\_contratn2000 Morlaix**
- **2016\_table ronde Atl-MMN\_contratn2000 PNRA**
- **2016\_table ronde Atl-MMN\_contratn2000 PNRGM**

Contacts: [Michel.LEDARD@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Michel.LEDARD@developpement-durable.gouv.fr); [agathe.larzilliere@pnr-armorique.fr](mailto:agathe.larzilliere@pnr-armorique.fr) ; [gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr](mailto:gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr); [thomas.cosson@golfe-morbihan.fr](mailto:thomas.cosson@golfe-morbihan.fr); [julien.froger@cabi.fr](mailto:julien.froger@cabi.fr); [yann.jacob@bretagne-vivante.org](mailto:yann.jacob@bretagne-vivante.org)

## **Suites du colloque AMP : la feuille de route à mi-parcours de la stratégie AMP**

*Laurent Germain, AAMP*

**Voir Présentation : 2016\_table ronde-Atl-MMN\_suites\_colloque AMP**

## Agence Française pour la biodiversité :

### • Place du Forum des AMP dans la nouvelle organisation

*Elodie Kleszczewski (Maison), Forum*

### • Stratégie de création et gestion des AMP : quelles priorités pour l'AFB ?

*Laurent Germain, AAMP*

Le projet de loi a été adopté en juillet 2016; l'AFB est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La réorganisation de l'AFB n'est pas anodine au niveau du forum des gestionnaires. La mission a été placée au sein du département « aires protégées » alors qu'Elodie Maison est positionnée au centre de ressources. Les financements par des fonds européens seraient traités dans les ARB.

*Question : - les directions régionales AFB reprennent-elle des missions DREAL ?*

*> Il y aura un élargissement du rôle des DR AFB (ex ONEMA) au-delà de l'eau et une mutualisation avec l'ONCFS au niveau départemental pour les questions de police*

*Les ARB seront à l'initiative de chaque Région notamment sur les questions de mise à disposition des informations sur la biodiversité auprès du grand public, des collectivités. Les ARB peuvent se voir confier d'autres missions par délégation d'où de fortes variations à prévoir entre les régions.*

*Questions :- Il faudra une participation proactive des gestionnaires membres du forum sur la définition du contenu des missions de chaque boîte de l'organigramme.*

*> Effectivement, le message doit être le plus précis possible*

#### **Voir Présentations :**

- **2016\_table ronde-Atl-MMN\_AFB-forum**
- **2016\_table ronde-Atl-MMN\_AFB-priorites**

*Contacts : [laurent.germain@afbiodiversite.fr](mailto:laurent.germain@afbiodiversite.fr) ; [elodie.maison@afbiodiversite.fr](mailto:elodie.maison@afbiodiversite.fr)*

## Life intégré Habitat : montage d'un projet life intégré sur les habitats Natura 2000. Qu'est-ce que c'est ? Comment y prendre part ?

*Fanny Le Fur, Benjamin Ponge, AAMP*

*Objectif 2018-2024 : intégrer un cycle biologique d'évaluation des habitats*

*Le projet LIFE permet 60% de cofinancement. Il faut mobiliser au moins une autre source de financement et intégrer des actions complémentaires qui vont permettre d'atteindre également des objectifs Natura 2000. Dans les actions complémentaires, on peut avoir tout type de fonds. Le Life intégré présenté ici ne porte que sur les habitats et en France métropolitaine. Il propose une hiérarchisation des enjeux habitats et une définition des objectifs longs termes par habitat et par enjeu biogéographique.*

*Questions : - y-aura-t-il possibilité de rajouter des actions au cours du projet ?*

*> Oui, tous les 2 ans, le programme d'actions peut-être redéfini, mais il faudra être précis dès le départ sur les résultats attendus.*

*- Comment revoir les objectifs ? Et avec quels niveaux de précisions sur 2 ans. ?*

*> Cela dépendra du choix des sites et de leur localisation (au large/côtiers)*

*- Quel sera l'impact du Brexit ?*

> Ça ne change rien ou pas grand chose à ce stade.

-Le Life pourra-t-il contribuer à la définition des ZPR ?

> Il y a encore un déficit de connaissances sur les habitats pour répondre à cette mise en place.

**Voir Présentation : 2016\_table ronde Atl MMN\_life-integre-pleniere**

Contacts : [fanny.lefur@afbiodiversite.fr](mailto:fanny.lefur@afbiodiversite.fr) ; [benjamin.ponge@afbiodiversite.fr](mailto:benjamin.ponge@afbiodiversite.fr)

## Atelier 1 : Suivi des herbiers de zostères *Zostera marina*

Animateur : Cécile Gicquel

Intervenants : Anne-Laure Janson et Jacques Grall

**Contexte** : Dans le cadre de différents programmes (DCE, DCSMM, REBENT, tableaux de bord Natura 2000), des suivis des herbiers de zostères sont réalisés. Les protocoles ne sont pas forcément les mêmes. Comment s'y retrouver ?

**Objectifs de l'atelier** :

- Faire un état de l'existant et des besoins des gestionnaires
- Discuter les notions d'état de conservation et état écologique
- S'accorder sur un protocole commun proposé par les scientifiques
- Etudier, de façon commune, les opportunités de confier certaines parties du suivi à des plongeurs volontaires (science participative)

**Présentation** : introduction : voir **2016\_table ronde Atl-MMN\_presentation\_atelier\_herbiers**

- Les différents suivis existants et leurs finalités (Anne-Laure Janson) : 2016\_table ronde Atl-MMN\_Zosteres\_JANSON
- Protocole de suivi des herbiers (Jacques Grall) : 2016\_table ronde Atl-MMN\_Zosteres\_GRALL

**Voir CR complet de l'atelier en annexe 1**

Contacts: [cecile.gicquel@afbiodiversite.fr](mailto:cecile.gicquel@afbiodiversite.fr); [Jacques.Grall@univ-brest.fr](mailto:Jacques.Grall@univ-brest.fr); [janson@mnhn.fr](mailto:janson@mnhn.fr)

## Atelier 2 : Mesures de gestion

Animateurs : Morgane REMAUD, Sophie PONCET (AAMP antenne Manche/Mer-du-Nord)

Laure DUPECHAUD, Thomas ALLEMENT (AAMP antenne Atlantique)

**Contexte** :

Dans le cadre du travail sur la Boîte à outils Natura 2000 en mer, une démarche d'inventaire des mesures de gestion, suivie d'une enquête sur leur mise en œuvre conduit aujourd'hui à chercher à définir ensemble des mesures de gestion cohérentes à l'échelle appropriée.

**Objectifs de l'atelier** :

- Amorcer les réflexions sur la mise en place de mesures de gestion « type » qui assurent une cohérence d'un site à l'autre sur la façade.
- Partager les expériences de mise en œuvre de mesures de gestion phares et définir des mesures et des outils efficaces et pertinents pour la mise en œuvre de ces mesures.
- Etablir une fiche mesure type (guide de mise en œuvre) cohérent à l'échelle de la façade.

- Identifier les lacunes en matière de gestion et proposer des mesures nouvelles visant à pallier ces lacunes.

**Voir présentation : 2016\_table ronde Atl-MMN\_atelier\_mesures-de-gestion ;**

**Voir CR complet de l'atelier en annexe 2**

Contacts : [thomas.allement@afbiodiversite.fr](mailto:thomas.allement@afbiodiversite.fr); [laure.dupechaud@afbiodiversite.fr](mailto:laure.dupechaud@afbiodiversite.fr);  
[morgane.remaud@afbiodiversite.fr](mailto:morgane.remaud@afbiodiversite.fr); [sophie.poncet@afbiodiversite.fr](mailto:sophie.poncet@afbiodiversite.fr)

## jeudi 30 juin 2016

---

### Atelier 3 : Police et surveillance dans les AMP

**Animateurs :** Jérôme Cabelguen (ONCFS), Laure Dupéchaud (AAMP)

**Co-animateurs :** Cédric Jamet (RNN Saint Briec), Frédérique Corre (RNN Baie de l'Aiguillon), Philippe Della Valle (N2000 Guérande et Mes), Pierre-Yves Morvan (ULAM 56), Fabien Boileau (PNMI),

**Contexte :** Amélioration des actions de police dans les aires marines protégées :

Instruction ministérielle du 13 mars 2013 relative à la mise en place d'un dispositif ministériel de contrôle des aires marines protégées et de certaines autorisations délivrées dans les eaux métropolitaines au titre de la protection de l'environnement marin ; Identification des besoins des gestionnaires en matière de police ; Mise en œuvre du « plan de surveillance ».

**Objectif de l'atelier :**

Rendre plus efficaces les actions de police dans les aires marines protégées en faisant se rencontrer les cultures « police » et « environnement ».

**Voir CR complet de l'atelier en annexe 3**

**Présentation : 2016\_table ronde-Atl-MMN\_suites\_Plan de facade\_surveillance**

Contacts: [laure.dupechaud@afbiodiversite.fr](mailto:laure.dupechaud@afbiodiversite.fr); [jerome.cabelguen@oncfs.gouv.fr](mailto:jerome.cabelguen@oncfs.gouv.fr);  
[cedric.jamet@espaces-naturels.fr](mailto:cedric.jamet@espaces-naturels.fr); [frederic.corre@lpo.fr](mailto:frederic.corre@lpo.fr); [Philippe.DELLAVALLE@cap-atlantique.fr](mailto:Philippe.DELLAVALLE@cap-atlantique.fr);  
[pierre-yves.morvan@morbihan.gouv.fr](mailto:pierre-yves.morvan@morbihan.gouv.fr); [fabien.boileau@afbiodiversite.fr](mailto:fabien.boileau@afbiodiversite.fr);

### Atelier 4 : Life intégré Habitats

**Animateurs :** Fanny Le Fur, Thomas Allement, Benjamin Ponge

**Contexte :** L'Agence des aires marines protégées coordonne le montage d'un projet Life intégré sur le volet nature. Ce projet viserait à progresser sur la mise en œuvre de Natura 2000 au niveau national et se focaliserait sur les habitats de la DHFF, pour une durée potentielle de 6 à 10 ans.

De même que les projets Life nature dits « traditionnels », l'essence de ces projets est la mise en œuvre d'actions concrètes qui contribuent à améliorer l'état de conservation des espèces et habitats.

La candidature s'effectue en deux temps : un pré-projet (note conceptuelle) doit être soumis pour le 26 septembre 2016 et la proposition finale pour le 15 mars 2017.

*Au moment de la table ronde, des grands domaines d'action du projet auront été identifiés notamment par le biais d'échanges lors des tables rondes des gestionnaires de Méditerranée et d'une journée nationale sur le montage du projet le 15 juin 2016 avec des représentants des différents acteurs concernés par Natura 2000.*

*Le fruit de ces différents échanges, se concrétisera par la rédaction de la note conceptuelle, qui sera mise en consultation publique au cours de l'été 2016.*

### **Objectifs de l'atelier :**

*Contribuer au montage du projet en termes d'objectifs, d'actions et de partenariats :*

- *Compléter ou préciser l'inventaire des actions mises en place dans les docobs, ou encore les actions transversales envisageables (actions à l'échelle des régions biogéographiques, par exemple);*
- *Discuter des domaines d'action proposés pour le projet ;*
- *Aider les gestionnaires de sites Natura 2000 à se positionner sur le mode de partenariat adéquat.*

### **Présentation :**

*L'enjeu de ce projet est l'obtention d'un cofinancement de l'Union européenne d'environ 10 millions d'euros pour faciliter la mise en œuvre de Natura 2000 en mer, et plus particulièrement sur habitats marins. Outre la finalisation de certains DOCOB, le projet permettrait de contribuer à l'animation des sites par la mise en œuvre de mesures ou d'actions (parfois déjà prévues au sein des DOCOB) et de progresser sur la connaissance et l'évaluation de l'état de conservation au niveau des sites et à l'échelle nationale.*

*L'atelier porte d'une part sur une présentation et une discussion autour des grandes lignes du projet qui ont été définies jusqu'à présent, et d'autre part, sur le recueil d'actions possibles à moyen et long terme visant l'amélioration des habitats naturels d'intérêt communautaire et sur les potentiels partenaires.*

*Comme l'indique le terme intégré, l'articulation du projet avec d'autres fonds, notamment européens est également une condition obligatoire pour l'obtention du projet. A titre d'exemple la plupart des actions liées à la pêche professionnelle seraient financées par le FEAMP et donc ne seraient pas partie intégrante du projet mais présentées comme actions complémentaires. A ce stade, l'objectif est de donner des garanties à la Commission européenne sur les dispositions prises pour éviter les risques de double financement et sur le fait que le fond Life n'est pas le mode de financement exclusif sur le sujet.*

**Voir CR : 2016\_table ronde Atl-MMN\_life-intégré\_atelier**

## **Séances en plénière**

**Tableaux de bord des AMP : exemple de mise en œuvre concrète dans la Réserve Naturelle Nationale « Casse de la Belle Henriette »).**

*Sylvain Hunault et Ségolène Travichon (LPO).*

**Voir présentation : 2016\_table ronde Atl-MMN\_tableau-de-bord-RNN\_BH**

*Contacts : [sylvain.hunault@lpo.fr](mailto:sylvain.hunault@lpo.fr); [segolene.travichon@lpo.fr](mailto:segolene.travichon@lpo.fr)*

**Vigie-mer : constituer un réseau autour des sciences participatives.**

*Gérald Mannaerts, MNHN/AAMP*

**Voir Présentation : 2016\_table ronde Atl-MMN\_vigie-mer**

Contact : [gerald.mannaerts@afbiodiversite.fr](mailto:gerald.mannaerts@afbiodiversite.fr)

## **Observatoire des pressions littorales et premiers éléments sur les impacts**

*Morgane Ricard, Charline Fisseau et Clément Lebot (AAMP)*

**Voir Présentation: 2016\_table ronde Atl-MMN\_obs\_pressions\_littorales**

Contacts : [morgane.ricard@afbiodiversite.fr](mailto:morgane.ricard@afbiodiversite.fr); [antoine.meirland@afbiodiversite.fr](mailto:antoine.meirland@afbiodiversite.fr)

## **Life Pêche à pied de loisir - présentation des fiches actions : objectifs, formes et exemples.**

*Margaux Pinel, Richard Coz, (AAMP)*

**Voir Présentation : 2016\_table ronde Atl-MMN\_Life\_PAPL**

Contact : [marquaux.pinel@afbiodiversite.fr](mailto:marquaux.pinel@afbiodiversite.fr) ; [richard.coz@afbiodiversite.fr](mailto:richard.coz@afbiodiversite.fr)

## **Observatoire naturel des espaces littoraux : actualités des réseaux Prés-salés et limicoles côtiers.**

*Emmanuel Caillot (RNF)*

**Voir Présentation : 2016\_table ronde Atl-MMN\_observatoire-espaces-littoraux**

Contact : [Emmanuel.CAILLOT-rnf@espaces-naturels.fr](mailto:Emmanuel.CAILLOT-rnf@espaces-naturels.fr)

## **PNR du Golfe du Morbihan : s'intéresser au circalittoral (approche scientifique par l'université Bretagne sud) et l'intégrer dans la gestion de l'AMP (mouillage écologique + SMVM), par le PNR.**

*Bertrand Perrin (Université Bretagne Sud), Thomas Cosson (PNR Golfe du Morbihan)*

**Voir Présentations : 2016\_table ronde Atl-MMN\_PNRGM\_fonds circalittoraux**

**2016\_table ronde- Atl-MMN\_PNRGM\_circalittoral**

Contact : [thomas.cosson@golfe-morbihan.fr](mailto:thomas.cosson@golfe-morbihan.fr)

## **Sports de nature et aires marines protégées : de l'étude des pratiques et des représentations à l'accompagnement d'une démarche de sensibilisation à l'environnement littoral.**

*Cécile Gicquel (AAMP), Nicolas Daviau (Maison des dunes de Keremma).*

Site web sensibilisation au dérangement de la faune :

<http://www.c-monspot.fr/>

**Voir Présentation : 2016\_table ronde Atl-MMN\_cmonspot**

Contacts : [cecile.gicquel@afbiodiversite.fr](mailto:cecile.gicquel@afbiodiversite.fr) ; [maisondesdunes@gmail.com](mailto:maisondesdunes@gmail.com)



## ANNEXE 1

### Compte-rendu atelier 1 « herbiers de zostères » - Table ronde des gestionnaires – Vannes- 29 juin 2016

Animateur : Cécile Gicquel, Sophie Beauvais, Karine Dedieu et Gérald Mannaerts

Intervenants : Anne-Laure Janson et Jacques Grall

**Contexte** : Dans le cadre de différentes Directives (DCE, DHFF, DCSMM) et dispositifs de suivi (DCE benthos, REBENT Bretagne, tableaux de bord Natura 2000) des suivis des herbiers de zostères sont réalisés. Les protocoles ne sont pas forcément les mêmes. Comment s’y retrouver ?

**Objectif de l'atelier :**

- Faire un état de l’existant et des besoins des gestionnaires
- Discuter les notions d’état de conservation et état écologique
- S’accorder sur un protocole commun proposé par les scientifiques
- Etudier, de façon commune, les opportunités de confier certaines parties du suivi à des plongeurs volontaires ou autres (science participative)

**Présentation :**

- Les différents suivis existants et leurs finalités (Anne-Laure Janson)
- Protocole de suivi des herbiers (Jacques Grall)

**Questions qui devront être traitées :**

- Quel est le protocole commun à adopter ?
- Quelle part peut-être confiée à la science participative ?

**Restitution : attendus de l’atelier (tableau, montage de projet, ...) :**

- Protocole commun
- Pistes pour une gestion de données centralisée
- Adaptation ou montage d’un projet de science participative ?

**I- Présentation Anne-Laure Janson**

Cf pdf joint.

Les Directives environnementales ayant chacune leurs objectifs (e.g. DHFF-état de conservation, DCE-qualité de la masse d’eau, DSCMM-état écologique), elles ont par conséquent leurs propres systèmes de surveillance (plan d’échantillonnage, paramètres à suivre,...). Ces dispositifs permettent la récolte de données visant à renseigner/calculer/développer des indicateurs afin de caractériser *in fine* un statut environnemental.

Si certains paramètres, fréquences et/ou période d'échantillonnage,... peuvent sembler communs à plusieurs dispositifs de surveillance, les échelles d'observations ou le compartiment biologique étudié diffèrent. Aussi, l'harmonisation des protocoles permettrait la récolte d'un ensemble de données qui alimenterait *pro-parte* un ou plusieurs indicateurs, eux-mêmes pouvant être utilisés dans le cadre d'une ou plusieurs Directives environnementales.

La coordination et la mutualisation des observations locales opérées dans le contexte des différentes Directives alloueraient davantage de force à ces réseaux de surveillance (AMP, DCE, Life+ Pêche à pied,...) afin d'évaluer l'état des herbiers à des échelles spatiales plus grandes (i.e. nationale, européenne).

## II- Présentation Jacques Grall

Grande variabilité de la biomasse, grande variabilité de la longueur de feuille

Importance du ratio biomasse foliaire/biomasse racinaire --> lié au stress (parfois naturel: courant, turbidité,...) --> grande variabilité aussi

Surface des feuilles/m<sup>2</sup> lié à la densité de l'herbier et longueur des feuilles --> permet de définir ce qu'est réellement un herbier

Comment expliquer une telle variabilité?

- granulométrie
- facteurs environnementaux (salinité, marnage, température air, température eau...)

Critères :

Variabilité de la structure des pieds : longueur, largeur des pieds étroitement liées

Biodiversité de l'épifaune

Biodiversité de l'endofaune

Chaque herbier est unique: test de transects dans chaque herbier avec des paramètres de base:

**Les paramètres à suivre en priorité sont : densité des pieds, longueur des feuilles, ratio biomasse foliaire/racinaire**

Dans le temps, sélectionner quelques stations représentatives des différentes conditions

Attention à la temporalité (soit printemps, soit automne)

Suivre les paramètres dans le temps pour comprendre et mieux évaluer son évolution et travailler en réseau: voir les variations fortes dans les herbiers alentours

Suivre l'effet de pression anthropique? (impact eutrophisation, pêche à pied, mouillage,...) --> nécessaire de travailler soit en BACI (before after/control impact) ou bien sur des gradients mesurés de pression

Remarques:

- Wasting disease ne donne pas de résultats probants (corrélation avec l'âge des feuilles),

- les herbiers sont naturellement sous l'influence d'algues en échouage,
- les herbiers sont naturellement fragmentés

### **III- Sous-atelier A : Faire un état de l'existant et des besoins des gestionnaires (Anne-Laure Janson, Karine Dedieu)**

→ Constat :

- Pas assez de liens entre les gestionnaires et les experts scientifiques

- Parfois manque d'identification des experts --> appel à l'expertise mais permettrait aussi de faire remonter des sites importants à suivre (DCSMM ou autre)

- Le maillage du réseau de suivi n'est pas toujours adapté aux besoins des gestionnaires

- Besoin de suivis surfaciques pour l'évaluation de l'EC mais aussi pour l'instruction des EI

- Besoin de retour sur les résultats

- Nécessité de mise en commun et de partage des données structurées et pour utilisation interactive

→ Besoins :

✓ Améliorer la communication entre gestionnaires et experts :

- A l'occasion de manip terrains, lorsque des sites de surveillance DCE sont dans des AMP par exemple, il serait bien que les gestionnaires puissent accompagner les experts (pour la connaissance, la mise en pratique des protocoles)

- Apports mutuels possibles : e.g. le gestionnaire peut informer d'événements ayant pu influencer certains sites de suivi

- Besoin de retours sur les résultats : les gestionnaires doivent faire partie du "réseau de suivi", afin de mieux s'approprier/comprendre/interpréter les résultats des suivis et de partager les enjeux

✓ Mettre en place et développer des formations :

- pour une meilleure appropriation des métriques à suivre

- pour une surveillance cohérente au sein du réseau : besoin d'un socle commun sur les protocoles, chaque protocole pouvant servir à répondre à un objectif ou à une question (évitant ainsi la multiplication « d'un protocole par site ») ; des formations plus ciblées pourraient aussi être développées pour établir, à partir du protocole-socle, un protocole plus particulier afin de répondre à « ma » problématique (dans « mon » AMP)

- pour évaluer le protocole par rapport aux moyens des gestionnaires (mais assez robustes quand même) ; Retours d'expériences, mise en réseau.

Suggestion => créer un annuaire de contacts entre gestionnaires et pilotes scientifiques par zones

#### **IV-Sous-atelier B : Etablir un protocole commun pour le suivi des herbiers (Jacques Grall, Sophie Beauvais)**

- Pas de possibilité pour les gestionnaires de suivre l'ensemble des paramètres "recommandés" pour la DCSMM ou la DCE.

##### **Proposition d'un ensemble de paramètres "socles", à savoir :**

**Densité de l'herbier (nombre de faisceaux, nb de pieds)**

**Densité et biométrie foliaire (longueur de la gaine, du limbe, largeur de la feuille)**

**Biomasse des rhizomes et des feuilles.**

Ces paramètres sont incontournables, suivis dans le temps ils permettent de voir si la dynamique d'un herbier change.

Un protocole plus poussé pourrait être mis en œuvre ensuite au besoin, lorsque la dynamique de l'herbier change.

Fréquence recommandée : une fois/an

Période : Fin printemps-début été en Manche et Bretagne

Fin août-début sept en Aquitaine

- Besoin d'accompagnement des gestionnaires pour les protocoles, l'échantillonnage, le matériel nécessaire.... les gestionnaires ont besoin d'être formés sur le terrain par les scientifiques au préalable.
- Difficulté pour les gestionnaires de choisir les sites de suivi et d'articuler leurs suivis avec les suivis existants (par exemple, les stations suivies dans le cadre de la DCE ne sont pas toujours connues des gestionnaires). Une fois encore le lien avec les scientifiques pour définir les stations les plus appropriées est recommandé.
- Partage des données collectées par les gestionnaires : les herbiers doivent pouvoir être comparés les uns aux autres à diverses échelles – locale, régionale, nationale – afin de définir si la dynamique de tel ou tel herbier ne suit pas la dynamique plus générale. Pour cela, il faut des protocoles comparables et des données centralisées/bancarisées.
- Avoir de longues séries historiques permet de définir si la dynamique change. les indicateurs ne doivent pas être statiques mais dynamiques.
- Manque de moyen/matériel : les protocoles doivent être simples
- Besoins de suivis surfaciques en lien avec les pressions d'origine humaine pour pouvoir définir des mesures de gestion. Parfois des besoins différents : suivi pour état de conservation, pour évaluation des pressions.
- Expérience RNF sur observatoire limicole d'inventaire, de mise en commun des suivis, de formations des gestionnaires en lien avec les scientifiques, possibilité d'organiser un processus similaire (avec protocoles à tiroir... entre autres).

#### **V- Sous-atelier C : Sciences participatives (Gérald Mannaerts, Cécile Gicquel)**

- Commencer par poser la question ; état de conservation, trop compliqué ?

- Trois métriques (densité, longueur feuille, biomasse) faisable à pied
- Plongeur peuvent suivre mégafaune associée
- Diversités d'outils : plongée, kayak, paddle, pédalos
- Qui ? Public large, initié, averti ? Diversité de publics: pêcheurs, plaisanciers, école navale, animateurs,...
- Question d'un observatoire photographique peut être utile
- Possibilité d'encadrer et former les gens --> suivis par exemple lors des marées d'équinoxe
- Attention à l'impact de ces suivis : risque de piétinement, dérangement d'espèces
- Nécessité de faire un retour aux bénévoles --> donc doit répondre à un besoin
- Objectif de sensibilisation en parallèle de l'acquisition de données
- Potentiel sur surfacique (kayak ou plongeur & GPS)
- Question de la bancarisation/valorisation de données
- Présence/absence
- La science participative peut permettre de compléter les observations surfaciques réalisées tous les 5 ans

## **VI- Pistes**

- Rédiger en détail un protocole commun pour le suivi stationnel des herbiers qui pourrait notamment alimenter les tableaux de bord des AMP, voire alimenter la DCSMM.
- Travailler en réseau sur les stations suivies (cf annuaire de contacts) Développer des protocoles communs sur les pressions
- Etablir une base de données partagée (en cohérence avec la gestion des données nationales dans le cadre de la DCE et la DCSMM).

## ANNEXE 2

### Compte rendu atelier n° 2 : mesures de gestion

#### Table ronde des gestionnaires – Vannes- 29 juin 2016



#### **Animateurs (AAMP)**

Sophie PONCET,  
Morgane REMAUD,  
Laure DUPECHAUD,  
Thomas ALLEMENT

#### **Rapporteur**

Laure DUPECHAUD

### Résumé

Dans le cadre du travail sur la Boîte à outils Natura 2000 en mer, une démarche d'inventaire des mesures de gestion, suivi d'une enquête sur leur mise en œuvre, conduit aujourd'hui à chercher à définir des mesures de gestion cohérentes à l'échelle des façades maritimes.

En raison de l'existence d'enjeux de conservation communs entre AMP, la définition d'une gestion cohérente est nécessaire à l'échelle du réseau et permet de prioriser les efforts en matière de gestion en replaçant les enjeux locaux dans une logique de réseau. Selon les enjeux de conservation visés, le partage d'expérience autour des mesures de gestion permet de façonner des mesures pertinentes et de prévenir des difficultés, d'orienter vers le choix des bons partenaires, de cibler les bons financements, etc.

L'atelier sur les mesures de gestion a permis d'échanger, de débattre et de co-construire des mesures ou des méthodes à mettre en œuvre ou à employer à une plus large échelle afin de répondre aux besoins de conservation des enjeux.

### Objectifs de l'atelier

- ✓ Amorcer les réflexions sur la mise en place de mesures de gestion *type* qui assurent une cohérence d'un site à l'autre sur la façade.
- ✓ Partager les expériences de mise en œuvre de mesures de gestion phares et définir des mesures et des outils efficaces et pertinents pour la mise en œuvre de ces mesures.
- ✓ Etablir une fiche mesure *type* (guide de mise en œuvre) cohérent à l'échelle de la façade.
- ✓ Identifier les lacunes en matière de gestion et proposer des mesures nouvelles visant à pallier ces lacunes.

### Déroulé

- 1° Présentation du travail d'inventaire des mesures de gestion sur les façades atlantique et Manche-Mer du Nord.
- 2° Identification des enjeux en commun sur une carte et illustration de la notion de réseau et de besoin de cohérence des mesures de gestion.
- 3° Travail en groupe par enjeu ou problématique sur les mesures de gestion.
- 4° Restitution.

## Présentation de la boîte à outils

L'atelier a été introduit par une présentation de la Boîte à outils Natura 2000, ses objectifs et les outils qui la composent. Il a été rappelé son rôle dans la transposition des réflexions locales dans une logique de réseau et de recherche de cohérence des actions à une échelle multi-site pour assurer un réseau cohérent qui soit également articulé avec la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Quelques résultats issus de l'inventaire des mesures de gestion ont été présentés et ont permis de mettre en avant les principaux axes de gestion développés dans les AMP et d'alimenter les réflexions pour la suite de l'atelier. Les premiers résultats d'une enquête sur la mise en œuvre des mesures de gestion prévues dans les DOCOB et inventoriées ont été présentés afin de comparer les prévisions et les réalisations effectives.



Après avoir rappelé les objectifs de l'atelier, les perspectives d'évolution de la boîte à outils ont été énoncées, à savoir la création de nouveaux outils, dont les fiches mesures *type* qui font l'objet de l'atelier, et un travail sur les financements mobilisables pour la mise en œuvre des mesures en vue d'assurer une meilleure cohérence et d'optimiser les demandes de financement.

## Identification des enjeux en commun

Au regard de l'inventaire des mesures de gestion, 5 enjeux de conservation génériques ont été identifiés sur les façades Atlantique et Manche-Mer du Nord :

- Amphihalins (gris),
- Mammifères marins (violet),
- Oiseaux (bleu),
- Habitats subtidaux (jaune),
- Habitats intertidaux (vert).

Grâce à des étiquettes de couleur représentant les enjeux précités, les participants ont été invités à positionner une ou plusieurs étiquettes sur une carte des façades maritimes afin de visualiser les principaux enjeux par AMP (2 enjeux par site) (cf. ci-dessous).

Le résultat de ce travail a permis de mettre en évidence une certaine continuité spatiale des enjeux de conservation, la matérialisation d'un réseau, et l'idée sous-jacente d'un besoin de cohérence entre les actions des différents sites.



## Travail de groupe sur les mesures de gestion

7 groupes ont été constitués sur des thématiques qui reprennent les 5 enjeux de conservation présentés ci-dessus auxquels se rajoutent 2 problématiques importantes et récurrentes dans les DOCOB :

- les macro-déchets,
- les espèces invasives.

Au sein de chaque groupe ont été échangées des expériences, des idées, des méthodes, afin de définir des éléments structurant de mesures de gestion. Les réflexions ont été appuyées par des documents à disposition, tels que des extraits de mesures de DOCOB sur l'enjeu en question, des exemples de mesures pertinentes, ainsi que le programme de mesures et le programme de surveillance de la DCSMM afin de veiller à l'articulation des propositions avec les mesures existantes du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM).



### Amphihalins

Plusieurs axes de gestion ont été développés pour la conservation des poissons migrateurs. Cette thématique prête à des difficultés spécifiques du fait de son interface terre-mer et de la nécessité de mettre en œuvre une gestion qui implique les acteurs du milieu marin et du bassin versant pour des mesures de gestion transversales. Les axes développés sont les suivants :

- **Amélioration des connaissances** : préconisation d'un diagnostic complémentaire sur la mer, les estuaires et les cours d'eau en vue d'identifier les zones prioritaires pour l'enjeu amphihalins selon les données de captures, de fonctionnalité des habitats et de population par site ; création d'une carte des estuaires et rivières à enjeux validé par les acteurs.
- **Plans d'action et de contrôle** : mesures visant à classer les cours d'eau et prévoir des plans d'action complémentaires relatifs aux aménagements des cours d'eau – arasement, passes, etc. – et des estuaires afin de conserver des zones fonctionnelles ; nécessitent le renforcement des plans de contrôle sur le milieu marin – prioriser, faire remonter les enjeux – et la mobilisation des services sur le terrain, avec un besoin de formation pour les chargés de mission et les agents de terrain.
- **Limitation et gestion de l'effort de pêche** : mesure de réglementation de la pêche en mer sur les zones prioritaires avec un balisage des zones visés, déclaration de prise accidentelle – outils de déclaration en ligne, mesure intégrée à une charte.

Des problèmes ont été soulevés concernant la gestion des stocks marins qui souffre de la méconnaissance de certaines espèces en raison du peu d'intérêt commercial d'une telle gestion, ce qui rend difficile la mobilisation des acteurs. Un autre problème soulevé concerne la délimitation entre domaine public maritime et domaine public fluvial qui, du fait de sa limite floue, impacte l'efficacité des contrôles et de la gestion.

### Mammifères marins

Les mesures développées pour la conservation des mammifères marins portent sur la surveillance et le suivi des espèces, la réduction des impacts des activités.

- **Surveillance et suivi** : le développement des sciences participatives est préconisé avec comme objectif d'étendre sa portée et augmenter le nombre de données récoltées tout en veillant à la cohérence entre les différents réseaux existants, ce qui passe par un état des

lieux des projets existants, des acteurs potentiels et l'adoption de méthodologies communes, ainsi qu'une coordination entre les différents acteurs ; une mesure proposée consiste à veiller à la cohérence des suivis menés sur les impacts des nouvelles activités afin de prendre en compte les enjeux environnementaux dans le développement des activités.

- **Réduction des impacts** : le premier impact traité est le dérangement pour lequel une mesure de création de zones de quiétude est développée sur la base d'une analyse des zones fonctionnelles ; l'impact de la pêche et des captures accidentelles fait l'objet de propositions de réglementation sur les techniques de pêche, de l'usage des répulsifs, de sensibilisation des pêcheurs, et de mesures spatio-temporelles afin de réduire les captures accidentelles.

Les difficultés soulevées pour la mise en place de ces mesures sont dans un premier temps la mobilité de l'espèce qui rend difficile la définition des zones de quiétude. Une autre difficulté réside dans le manque de moyens de contrôle de la bonne mise en œuvre des mesures et du respect des réglementations.

## Oiseaux

Les mesures proposées pour la préservation des oiseaux concernent la protection des zones de nidification et de reposoir, la lutte contre la prédation, et les captures accidentelles par les engins de pêche.

- **Mise en défens** : les mesures de protection des zones de nidification ou de reposoir visent à préserver les habitats d'espèces et à gérer ces zones afin de préserver leur fonctionnalité, voire à créer des habitats favorables – comme des îlots à Sternes ; les actions sur ces habitats peuvent être renforcées par des zones d'exclusion spatiales qui permettent de limiter le dérangement – comme des réserves de chasse ; on note la difficulté de mettre ces mesures en œuvre en dehors des ZPS.
- **Interactions pêche et aquaculture** : une mesure proposée vise à réduire les captures accidentelles d'oiseaux par les engins de pêche par la mise en place d'expérimentation de matériel et une réglementation spatio-temporelle de l'activité ; une autre mesure vise à modifier les pratiques d'effarouchement pratiquées par les conchyliculteurs en mettant en place des systèmes de protection des pieux à moule afin d'éviter les techniques brutales employées par les professionnels.

On note la difficulté de mettre de telles mesures en œuvre hors des ZPS et l'acceptation difficile des acteurs pour les mesures sur les engins de pêche et la déprédation.

## Habitats subtidaux

Deux mesures phares ont été développées en vue de répondre aux enjeux de conservation des habitats subtidaux :

- **La mise en place de mouillages écologiques** : le groupe a appuyé sur le besoin de formaliser, *sous forme de dossier de presse*, les retours d'expérience, les résultats, les différentes techniques et leur efficacité sur la base d'études scientifiques afin de largement diffuser ces informations aux différents acteurs concernés et permettre un gain de temps dans la recherche d'information pour les gestionnaires ; ce support peut également servir à informer et sensibiliser les différents acteurs – comme les *magasins d'accastillage*.
- **La limitation des arts traînants dans la bande côtière** – sur la base de l'expérience en Baie de Seine occidentale : suite aux analyses des risques liés à la pêche et l'identification des enjeux fonctionnels, une concertation avec les acteurs socio-économiques doit mener à l'évolution des zones et des engins de pêche dans les zones fonctionnelles identifiées ; une zone témoin est créée dans laquelle le chalutage de fond est interdit afin de vérifier l'effet de la mesure sur les habitats ; les principales difficultés relevées sont le temps nécessaire pour son acceptation, le financement des mesures de suivi d'évaluation de la mesure, et l'absence de cadrage pour le suivi socio-économique.

## Habitats intertidaux

Les mesures de préservation des habitats intertidaux ciblent la limitation de la pêche à pied d'une part, et la protection des habitats d'espèces d'oiseaux d'autre part.

- **Création d'une zone de non pêche** : en vue de préserver la ressource et les habitats – *herbiers, vasières, champs de blocs, récifs d'Hermelles* –, une délimitation de zones de non pêche à pied est préconisée, délimitée par des repères existants ou un balisage, et accompagnée de panneaux d'information au public ; une difficulté à prévoir concerne l'acceptation de la mesure par les acteurs et les pratiquants.
- **Mise en défens de zones de nidification** : la mesure proposée cible l'habitat du gravelot à collier interrompu, espèce rare ; la mise en défens par la pose d'enclos et de fil doit s'accompagner d'une mesure de nettoyage raisonné de ces zones (ramassage manuel des déchets) ; à noter que ces mesures peuvent entraîner un problème de prédation ou de dérangement – *effet garde manger ou d'attraction du public par les enclos*.

## Macro-déchets

Le sujet des macro-déchets a fait l'objet de plusieurs types de mesures, de la sensibilisation à la gestion des déchets, jusqu'à des préconisations en termes d'innovation. Ces mesures sont de l'ordre de la prise en compte du problème *plus que de sa résolution directe*.

- **Prévention** : la prévention passe d'une part par l'intégration d'un volet déchets marins dans le plan de prévention des déchets, mais aussi dans les schémas structuraux de cultures marines pour le traitement des déchets ; la prévention passe aussi par la sensibilisation de tous les acteurs à la problématique des déchets marins – *notion de mer réceptacle*.
- **Gestion sur le DPM** : les actions sur le DPM portent dans un premier temps sur le nettoyage raisonné et manuel des plages et l'amélioration des moyens de collecte et des filières ; une identification et une évaluation des zones d'accumulation de déchets permet de cibler les actions de nettoyage ; ces actions peuvent faire l'objet de chartes, notamment avec les collectivités en charge du nettoyage des plages.
- **Gestion en mer** : les actions de ramassage des déchets en mer, si elles existent, sont très onéreuses ; elles doivent être couplées à un travail d'identification des zones d'accumulation qui seront ciblées pour le ramassage ; la problématique des engins de pêche perdus peut faire l'objet d'actions de déclaration de perte et de marquage des engins ; afin de prévenir de la dissémination de déchets en mer, des chartes de pratiques volontaires peuvent être développées.

La principale difficulté dans la lutte contre les macro-déchets est la *quasi-impossibilité d'apprécier l'efficacité des mesures sur le milieu marin*. De plus, ces mesures sont des mesures de long terme sans *échéance perceptible*, et les acteurs sont difficiles à mobiliser. Les préconisations en matière d'innovation portent sur la *recherche et développement sur les engins de pêche* et sur la *compilation de méthodes innovantes internationales*.

## Espèces invasives

Deux problématiques d'espèces invasives ont été traitées sur la base de retours d'expériences, notamment de la Baie de l'Aiguillon :

- **Lutte contre les Spartines envahissantes** : face à la progression de la Spartine anglaise en France, sa colonisation des zones intertidales –*vasières*– et l'homogénéisation des habitats de près salés, différents moyens de lutte ont été testés ; si la plupart des méthodes testées fonctionnent, elles sont difficiles à pérenniser et nécessitent un contrôle après intervention ; de plus, les méthodes testées ont *des impacts importants sur les habitats connexes*, et la dissémination de la Spartine oblige la multiplication des interventions.

- **Lutte contre la prolifération des huitres creuses** : l’huitre creuse se développe sous forme de récifs qui gagnent sur les habitats naturels – *colonisation des tables à huître abandonnées, structures anthropiques, substrats rocheux, etc.* – ce qui cause des gênes pour la navigation, de la poldérisation, et une compétition trophique avec les espèces d’élevage ; la mesure proposées est la destruction ou la réduction de ces récifs d’huîtres par :
  - l’ouverture de ces zones à la pêche de loisir et professionnelle ;
  - le retrait des récifs par des moyens mécaniques ;
  - le retrait des tables inexploitées ;
  - le suivi de l’évolution du milieu – hydrologie, sédimentation, recolonisation, etc.

Les difficultés relatives à de telles actions sont notamment la valorisation ou le déchet de la biomasse vivante et la réglementation contraignante pour l’accès à la ressource.

## Restitution

Un temps de restitution – présentation et échanges sur les mesures identifiées – était initialement prévu en atelier, mais ce temps a été consacré à la poursuite des échanges en groupe et a laissé place à des échanges informels entre les groupes dans les derniers moments de l’atelier.

Une restitution en plénière a été réalisée sur le déroulé de l’atelier, et le travail sur la thématique des mammifères marins et des macro-déchets a été présenté.

Cet atelier a donc permis d’amorcer les bases d’une réflexion commune dans la définition des mesures de gestion. L’enquête sur la mise en œuvre des mesures de gestion définies dans les plans de gestion des AMP continue sur la façade Atlantique et démarra sur la Manche mer du Nord.

## ANNEXE 3

### Compte rendu atelier n° 3 : Police et surveillance dans les AMP

#### Table ronde des gestionnaires – Vannes- 30 juin 2016

Animateurs : Jérôme Cabelguen (ONCFS), Laure Dupéchaud (AAMP)

Co-animateurs : Cédric Jamet (RNN Saint Briec), Frédérique Corre (RNN Baie de l'Aiguillon), Philippe Della Valle (N2000 Guérande et Mes), Pierre-Yves Morvan (ULAM 56), Fabien Boileau (PNMI),

Contexte : Amélioration des actions de police dans les aires marines protégées :

Instruction ministérielle du 13 mars 2013 relative à la mise en place d'un dispositif ministériel de contrôle des aires marines protégées et de certaines autorisations délivrées dans les eaux métropolitaines au titre de la protection de l'environnement marin ; Identification des besoins des gestionnaires en matière de police ; Mise en œuvre du « plan de surveillance ».

Objectif de l'atelier :

Rendre plus efficaces les actions de police dans les aires marines protégées en faisant se rencontrer les cultures « police » et « environnement ». Il s'agit d'identifier quels travaux pourraient être menés en commun entre gestionnaires et agents de police (quels sont les points forts et faiblesses de chacun ? leurs complémentarités ?). L'atelier a permis un échange entre gestionnaires d'AMP et agents de police.

Déroulé :

#### **I. Plan de façade : qu'est-ce que c'est ?** (cf. ppt 2016\_table ronde-Atl-MMN\_suites\_Plan de facade\_surveillance) **Comment travailler ensemble ?**

Mis en place de manière expérimentale en NAMO en 2016, le **plan de façade** est issu de **l'instruction ministérielle du 13 mars 2013** 'relative à la mise en place d'un dispositif ministériel de contrôle des aires marines protégées et de certaines autorisations délivrées dans les eaux métropolitaines au titre de la protection de l'environnement marin'. Il vise à identifier les besoins en contrôle dans les périmètres des AMP et à apporter des outils aux agents de police pour faciliter leurs contrôles.

Il est composé de disposition permanentes (méthodes utilisées, fiches d'aide aux contrôles, moyens disponibles, outils, ...) et d'objectifs de contrôles annuels (non renseignés en 2016, puisque mise en œuvre expérimentale).

10 objectifs de contrôle (thématiques) sont identifiés :

- Manifestations nautiques – contrôle de l'obligation de réalisation et de respect des évaluations d'incidences Natura 2000
- Perturbation intentionnelle des espèces protégées
- Mise en œuvre des volets contrôle des plans de gestion de PNM et des DOCOB
- Contrôle des zones de mouillage
- Rejets illicites – carénage et macrodéchets – sur le littoral
- Contrôle des prescriptions /travaux impactant le milieu marin
- Circulation sur le domaine public maritime naturel
- Surveillance de l'extraction de granulats marins

- Surveillance des activités conchylicoles et algocoles
- Contrôle du respect des arrêtés PREMAR à objectif environnemental

Chaque objectif est assorti d'une fiche d'aide au contrôle qui comprend une description des contrôles, les moyens de contrôle, les textes de référence + réprimé par, les enjeux écologiques.

- ➔ Les gestionnaires pourraient participer par la rédaction de la partie 'enjeux écologiques'
- ➔ Sur chaque AMP les gestionnaires pourraient produire plan de gestion très synthétique + photos des habitats et espèces/zones spécifiques + description fonctionnalités des espèces et habitats + cartographier les enjeux /site
- ➔ Les gestionnaires et agents de polices pourraient faire des sorties terrain ensemble pour partager leurs expertises
- ➔ Les gestionnaires et agents de polices pourraient rédiger ensemble la partie 'description des contrôles' qui nécessite les compétences des deux pour comprendre ce qui doit être contrôlé et comment.

*Cf. II. Travail en atelier*

### **Moyens :**

L'instruction ne prévoit pas d'affecter de nouveaux moyens à la surveillance, mais a vocation à réorganiser les priorités de contrôle au niveau départemental en incluant les enjeux marins/AMP dans les enjeux plus large de biodiversités voire pêche. Schématiquement, il s'agit d'identifier les enjeux spécifiques au milieu marin pour les inclure dans les stratégies de contrôle à l'échelle départementale, dans les plan de contrôle interservices (eau et biodiversité) par le biais des MISEN (mission interservices de l'eau et de la nature) ou dans les plan de contrôle des pêches par le biais des CODOP (comité départemental opérationnel en charge du contrôle des pêches) ; le choix étant laissé à chaque département pour le plan expérimental 2016.

- ➔ Il semble important de faire du lien entre les 3 plans de contrôle (plan de façade + plan de contrôle interservices + plan de contrôle des pêche), peut-être pour aller vers un document unique. Dans le Finistère, il existe une CODOP-E (E= environnement) où les actions sont mutualisées)

L'objectif est la prise en compte des enjeux marins et la mutualisation des moyens. Une attention particulière est portée sur le manque de compétences des agents de police (ULAM, ONEMA, Douane, gendarmerie,...) en matière d'environnement marin (hormis les agents des PNM et des réserves naturelles).

- ➔ Il semble nécessaire de former les agents aux enjeux environnementaux pour leur permettre de mener à bien les contrôles mais aussi de donner du sens à ces contrôles

De plus, il est souligné l'importance de la cohérence des réponses apportées aux infractions : gradation des réactions face à l'infraction (sensibilisation/simple alerte/PV) + réponse du parquet. Dans certaines AMP, des protocoles tripartites sont établis entre gestionnaires-parquet-ONCFS pour stabiliser ces réponses ; des documents sont produits sur les enjeux écologiques spécifiques à l'AMP.

- ➔ Il semble important de sensibiliser les parquets aux enjeux écologiques (ex : sorties terrains pour rendre les choses concrètes)
- ➔ Les gestionnaires et les agents de police pourraient travailler ensemble à la rédaction du protocole.

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) va intégrer l'AAMP, l'ONEMA, l'Aten et PNF. Aussi des liens renforcés vont exister entre agents de police (ONEMA) et enjeux marins (AAMP), mais aussi entre formation/centre de ressources (Aten) et enjeux marins (AAMP).

## Remontée des besoins :

Les DIRM consultent les DREAL et DDTM pour les besoins concernant les autorisations administratives.

L'AAMP consulte les gestionnaires pour les besoins terrains.

2 demandes ont été faites aux gestionnaires pour 2016:

- en octobre 2015 : la DIRM a envoyé un tableau permettant d'identifier les besoins en matière de surveillance aux gestionnaires d'AMP (structures opératrice/animatrices/conservateurs) par courrier officiel.
  - 50% de réponses. Certains élus n'ont pas souhaité répondre (par choix politique : N2000 étant considérée comme une politique de 'médiation' et non de 'délation'). C'est la limite de cette méthode
  - ➔ Les gestionnaires et les agents de police pourraient travailler ensemble à la rédaction du protocole et ainsi déterminer la gradation des réactions face aux infractions (de la sensibilisation au PV)
  - Il est souligné l'importance de faire cette remontée des besoins même si certains sont déjà identifiés dans les Docob, pour synthétiser les demandes et les organiser de manière fonctionnelle et cohérente avec le plan de façade.
  - ➔ Le temps passé à cet exercice devrait être prévu dans le temps de travail des gestionnaires, donc dans les conventions d'animation entre les DREAL et les opérateurs N2000
- En avril 2016 : l'AAMP a envoyé un autre tableau par mail directement aux chargés de mission. Ce tableau a été retravaillé avec certains gestionnaires, DDT et DIRM et accompagné d'une note explicative pour être plus compréhensible par les gestionnaires
  - ➔ Ce tableau et la note pourront évoluer pour les adapter aux réalités des gestionnaires

Il existe un autre moyen de faire remonter les besoins au fil de l'eau, grâce à une adresse mise en place pour être en lien direct avec les DDTM : ([controlesampenvironnementmarin.namo@developpement-durable.gouv.fr](mailto:controlesampenvironnementmarin.namo@developpement-durable.gouv.fr).)

## Résultats :

L'étude a permis d' :

- Identifier les enjeux prioritaires de la façade NAMO
  - Perturbation intentionnelle des espèces protégées (mammifères marins et avifaune)
  - Rejets illicites (carénages et macro-déchets) sur le littoral et dans une AMP
  - Circulation sur le DPM
  - Surveillance de l'extraction de granulats marins
- Analyser la saisonnalité des besoins en contrôle : Certains départements ont un besoin accru en saison estivale
- Analyser la zone d'action des besoins en contrôle : Grande majorité des besoins en estran
- Identifier les manques dans les objectifs de contrôle, par exemple la pêche à pieds (loisirs/pro)

### Appui/Rapportage :

L'instruction prévoit également la mise en place d'un CACEM (centre d'appui au contrôle de l'environnement marin) intégré au CROSS A Etel (centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage d'Etel) qui a vocation à :

- être prévenu par les agents en contrôle à chaque entrée dans une AMP, pour assurer un suivi et une cohérence des actions de police entreprises dans les AMP
  - effectuer le rapportage des ces actions de police
  - mettre à jour et à disposition la documentation de référence
  - constituer un outil permettant de tenir à jour une situation des autorisations administratives délivrées
- ➔ Une réflexion est à mener sur les travaux à entreprendre en lien avec le CACEM (pourrait être le relais d'informations produites par les gestionnaires sur l'environnement marin ?)

## II. Travail en ateliers

Il est demandé, par groupe, de réfléchir au contenu des fiches d'aide au contrôle par objectif de contrôle, sur un enjeu écologique donné. Pour chacun, on propose un maximum d'idées sur les rubriques suivantes :

- Habitats /espèces concernées
- Fonctionnalité
- Description de l'atteinte à l'environnement
- Identification (appui du gestionnaire à la police)
- Saisonnalité
- Infraction
- Autres

Ces éléments serviront de base au travail à mener sur les fiches d'aides au contrôle ou les autres productions décrites dans le *1. plan de façade qu'est-ce que c'est ? Comment travailler ensemble ?*

Obj du Plan de contrôle	Habitats/espèces concernés	Fonctionnalité	Description de l'atteinte	Identification (appui du gestionnaire à la police)	Saisonnalité	Infractions
<b>Circulation sur le DPM naturel/estran</b>	Sites à enjeux : -Vasières -Hauts de plages (cordon de galet, dunes embryonnaires, ... -Herbiers à zostères -Récifs d'hermelles	Site d'alimentation sur les vasières (oiseaux d'eau) Site de nidification sur les hauts de plage Site de reproduction Site de repos (repositoires)	Circulation piétonne Circulation des engins motorisés Activités sur l'estran (char à voile, équitation)	Photos des espèces et habitats à enjeux Carte d'identification des principaux enjeux (zones de nidification, sites d'alimentation, repositoires, ...) Panneaux d'information des gestionnaires Cartographies des habitats et de la végétation Observation directe des agents de contrôle par sorties terrains Connaissance des comportements des espèces : alarme, fuite et envol, « l'aile cassée » (technique de l'animal pour éloigner les prédateurs des nids), attaque, ...	Mars à aout : reproduction des oiseaux Septembre à mars : alimentation Toute l'année : développement de la végétation annuelle sur les hauts de plage, les herbiers à zostère	Circulation véhicules à moteurs sur le DPM Dérangements d'espèces protégées (perturbations intentionnelle) Destruction des nids

Obj du Plan de contrôle	Habitats/espèces concernés	Fonctionnalité	Description de l'atteinte	Identification (appui du gestionnaire à la police)	Saisonnalité	Infractions
<p><b>Perturbation intentionnelle d'espèces protégées/oiseaux nicheurs</b></p>			<p>Destruction des nids (piétinement) ① ②</p> <p>Dérangement ① ②</p> <p>Braconnage ②</p> <p>Destruction de l'habitat ②</p> <p>Escalade, parapente, ULM, activités nautiques en pied de falaise ①</p> <p>Débarquement pêche, randonnée, pique-nique, activités nautiques à proximité ②</p> <p>Escalade, parapente, ULM, activités nautiques en pied de falaise ①</p> <p>Débarquement pêche, randonnée, pique-nique, activités nautiques à proximité ②</p>	<p>① Falaise : Cormorans, faucons pèlerins, fulmars, alcidés, laridés</p> <p>② Ilots bas : puffins, océanités, macareux, laridés, anatidés, sternes, aigrettes, limicoles, cormorans</p> <p>③ Estrans meubles : gravelots, sternes, huitrier-pie</p> <p>④ Landes littorales</p> <p>⑤ Boisements littoraux</p>	<p>Janvier à fin juillet-août</p>	<p>Critères d'intentionnalité</p> <p>Récidive</p> <p>Connaissance des sensibilités</p>

Obj du Plan de contrôle	Habitats/espèces concernés	Fonctionnalité	Description de l'atteinte	Identification (appui du gestionnaire à la police)	Saisonnalité	Infractions
<b>Perturbation intentionnelle d'espèces protégées/oiseaux hivernants</b>			Pas forcément intentionnelle	Pratiques de pêche à pied dans les zones d'hivernage	Hiver (octobre à mars)	
			Perturbation /atteinte à la tranquillité	Pratique du kit surf = vitesse, bruit (interdiction totale dans certaines zones)		
			Intentionnelle, dérangement sur les reposoirs	Chiens non tenus en laisse (réglementation différente selon le type d'AMP)		
			Perturbation/envol	Vitesse excessive de navires dans la zones côtière/ non respect de la réglementation		
			Mort/destruction = intentionnel	Chasse interdite		
				Débarquement intentionnels interdits, survols (type avion de tourisme), difficulté d'identification de la plaque		

Obj du Plan de contrôle	Habitats/espèces concernés	Fonctionnalité	Description de l'atteinte	Identification (appui du gestionnaire à la police)	Saisonnalité	Infractions
<b>Contrôle du respect des arrêtés Premar à objectifs environnementaux</b>			Dérangement des espèces, sites de nidification	Limitation de vitesse	Arrêté peut être permanent ou temporaire	
				Périmètre autour des ilots : utilisation de jet ski interdits		
			Protection des fonds (zones de frayères/nourriceries, ...)	Zones de pêche réglementées (arts trainants)	En général, toute l'année avec une période estivale plus importante	
				Zones de mouillage		

Obj du Plan de contrôle	Habitats/espèces concernés	Fonctionnalité	Description de l'atteinte	Identification (appui du gestionnaire à la police)	Saisonnalité	Infractions
<b>Rejets illicites</b>			Pour le carénage : Qualité générale de l'eau Espèces animales « filateurs » Chaîne alimentaire Atteinte de l'habitat		Carénage (y compris en zones portuaire) : -printemps/été -Grands coefficients de marées Rejets hydrocarbures : toute l'année Macro déchets : toute l'année	Cibles : -Plaisanciers -Pêche professionnelle côtière